

de l'Inventaire qui ont trait à l'agriculture et à l'utilisation actuelle des terres étaient presque terminées, tandis que celles qui concernent la sylviculture, la récréation et la faune allaient bon train. Les cartes des capacités des terres à l'échelle de 1:250,000^e seront mises en vente par l'Imprimeur de la Reine dès qu'elles seront disponibles.

En outre, d'autres organismes fédéraux s'occupent d'études sur les terres et leurs ressources, seuls ou avec le concours des gouvernements provinciaux. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe entre autres de l'administration des parcs nationaux, des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de la gestion des ressources fauniques, et il dirige notamment un vaste programme de recherches sur la faune, ainsi que l'application de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Parmi les programmes dont le ministère a la charge, on compte notamment le programme d'inventaire de la faune, qui comprend des recherches conjointes non officielles telles que l'inventaire des oiseaux aquatiques, auquel collaborent le gouvernement fédéral, l'*United States Fish and Wildlife Service*, Terre-Neuve et les cinq provinces de l'Ouest; le relevé de la densité de population du caribou entrepris par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve; le programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-niques aux abords de la Route transcanadienne, établi en 1958 sans l'adhésion de l'Ontario et du Québec; un vaste programme d'achat de terres servant d'habitat aux oiseaux aquatiques; les accords sur la conservation des animaux à fourrure intervenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, relatifs à la construction d'ouvrages de régularisation des eaux en vue d'améliorer l'habitat des rats musqués et des oiseaux migrateurs. Le programme de Routes d'accès aux ressources, exécuté en vertu d'accords intervenus de 1958 à 1960 entre le gouvernement fédéral et les provinces, est un vaste programme fédéral-provincial de construction de routes d'accès à de nouvelles entreprises isolées. Le ministère des Forêts et du Développement rural administre les accords forestiers globaux, qui prévoient des affectations annuelles du gouvernement fédéral de \$7,910,000 à répartir dans cinq domaines forestiers, à savoir: inventaire, reboisement, protection contre l'incendie, chemins et sentiers d'accès, amélioration des peuplements. D'autres programmes sont en cours, notamment le programme de recherches sur les produits forestiers, le programme conjoint fédéral-provincial-industriel de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, exécuté au Nouveau-Brunswick, ainsi que divers programmes de recherches forestières et d'amélioration des peuplements.

Il est à noter que, dans l'ensemble, les gouvernements provinciaux jouent, dans l'exécution des programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux, un rôle beaucoup plus grand que celui du gouvernement fédéral, et ce, en dépit du grand nombre d'organismes fédéraux qui s'occupent de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources du Canada.
